

Bamako, le 06 décembre 2019

### **3<sup>e</sup> communiqué d'Observation de la révision annuelle des listes électorales**

## **Une faible affluence des citoyens dans les centres de révision des listes électorales.**

### **Contexte**

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM<sup>1</sup>) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation citoyenne des élections au Mali et des politiques publiques.

En plus de l'observation de l'élection présidentielle de 2018, des différents niveaux du Dialogue National Inclusif, la COCEM observe la révision annuelle des listes électorales actuellement en cours à travers des déploiements ponctuels d'observateurs

Pour la phase validation, radiation et transfert tenue du 01 au 31 octobre 2019 ; la COCEM a effectué deux (2) déploiements. Le premier déploiement s'est tenu le 15 octobre à travers la couverture de quinze (15) centres de révision annuelle des listes électorales tandis que le second s'est tenu le 31 octobre avec treize (13) centres couverts. La coalition a par la suite exposé ses constats et fait des recommandations pour l'amélioration du processus à travers la publication de deux communiqués.

Le présent communiqué porte sur la couverture de la phase réclamation de la révision annuelle des listes électorales tenue du 1<sup>er</sup> au 25 novembre 2019.

### **Méthodologie d'observation**

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali a déployé 15 observateurs à long terme le 15 novembre 2019 pour le suivi de la phase réclamation. Les observateurs ont été répartis entre les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Kidal et le District de Bamako.

Ces observateurs ont été munis d'une grille d'observation portant sur les rubriques majeures suivantes : démarrage des travaux, disponibilité des documents, présence des représentants des partis politiques dans les commissions administratives, l'affluence des électeurs, la campagne de sensibilisation et de mobilisation.

---

<sup>1</sup> Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

Les rapports ont par la suite été collectés et analysés par le Bureau Exécutif de la COCEM.

Les observateurs de la COCEM ont ainsi visité quatorze (14) centres de révision couvrant ainsi huit (8) régions plus le District de Bamako. A la suite de ce déploiement, la COCEM relève les constats suivants :

### **1. Du démarrage des travaux**

La phase de réclamation relative aux informations concernant les électeurs lors de la révision annuelle des listes électorales a débuté le 1<sup>er</sup> novembre dans douze (12) lieux observés. Cependant, les travaux ont démarré à la date du 12 novembre dans la commune rurale de Essouk à Kidal à cause de la délocalisation des travaux dans le chef-lieu de la région. Les autorités ont informé les populations des différentes communes que toutes les opérations ont été centralisées au niveau du gouvernorat de la ville de Kidal pour des raisons de sécurité. Cette situation a démotivé les populations compte tenu des distances qu'elles avaient à parcourir pour se rendre au chef-lieu de région.

Par contre, les travaux de réclamation n'avaient pas encore démarré à la date du 15 novembre dans la commune rurale de Domba, région de Koulikoro pour indisponibilité des documents malgré la présence effective de la commission administrative. Ladite commission administrative affirme avoir écrit au préfet sans suite.

Tous les lieux observés sont accessibles aux personnes vivant avec un handicap.

### **2- De la présence des membres des commissions administratives**

Les observateurs ont noté la présence de tous les Présidents des commissions administratives dans les centres observés.

Dans treize (13) centres observés à savoir : les communes urbaines de Kayes, Mopti, Tombouctou, Kidal, Kita/Région de Kayes et les communes rurales de Liberté Dembaya dans la région de Kayes, Domba dans la région de Koulikoro, Pélangana dans la région de Ségou, Koumaïra dans la région de Tombouctou, Essouk dans la région de Kidal, à la mairie centrale de Sikasso, de la commune I et dans la Commune V du District de Bamako , les Présidents de la commission administrative sont des hommes sauf à Sébougou dans la région de Ségou où la commission administrative est présidée par une femme.

Les observateurs de la COCEM ont noté une forte présence des membres de la commission administrative dans la commune urbaine de Sikasso contrairement à la commune rurale de

Liberté Dembaya dans la région de Kayes où il n’y avait qu’un seul agent en plus du président de la commission administrative.

Cependant les observateurs ont relevé l’absence des membres de la commission administrative dans la commune rurale de Koumaïra, région de Tombouctou où le Président de la commission assurait à lui seul la conduite des travaux.

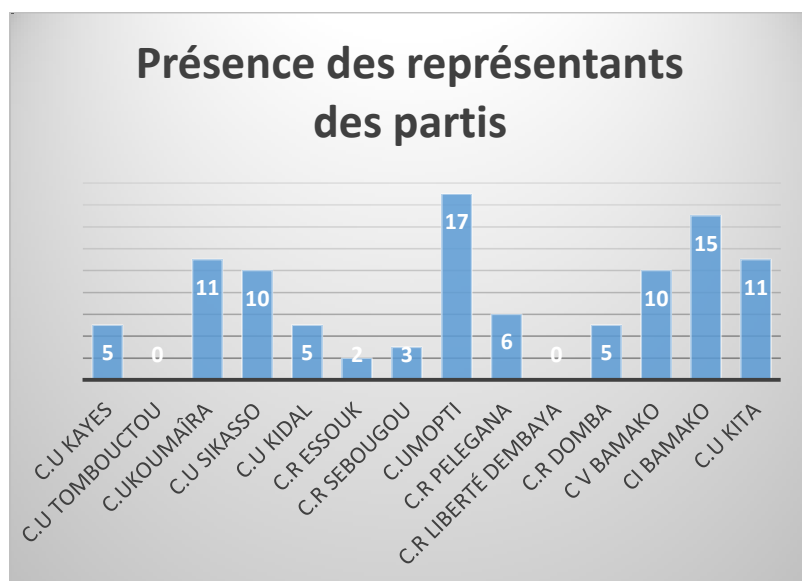
## 2. De la présence des femmes

La COCEM note une fois de plus la faible représentativité des femmes parmi les membres de la commission administrative de révision des listes électorales. La COCEM salue la présence des femmes à hauteur de 50% des membres de la commission administrative à Sikasso et dans la commune V du district de Bamako. Cependant, la coalition note une fois de plus l’absence totale des femmes parmi les membres de la commission administrative dans cinq (5) centres observés sur quatorze (14) à savoir : les centres des communes urbaines de Tombouctou, Koumaïra, Kidal, et les communes rurales d’Essouk dans la région de Kidal et Liberté Dembaya dans la région de Kayes.

## 3. De la présence des partis politiques

Pour cette phase, les observateurs de la COCEM ont noté une faible présence des partis politiques dans les centres de révision des listes électorales observés. Les partis politiques étaient plus représentés dans la commune urbaine de Mopti avec dix-sept (17) délégués présents contrairement à la mairie de la commune rurale d’Essouk dans la région de Kidal avec deux (2) représentants des partis politiques.

Par contre, les observateurs de la COCEM ont rapporté l’absence totale des représentants des partis politiques dans deux (2) centres observés à Tombouctou et à Kayes.



#### **4. De la disponibilité des documents**

Dans onze (11) centres observés sur quatorze à savoir : les communes urbaines de Kayes, Mopti, Tombouctou, Kidal, Kita dans la Région de Kayes et les communes rurales de Liberté Dembaya dans la région de Kayes, Domba dans la région de Koulikoro, Pélangana dans la région de Ségou, Essouk dans la région de Kidal, et la commune I et V du District de Bamako, la nouvelle liste électorale n'est pas affichée conformément aux instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation mais disponible sur la table auprès de la commission administrative. La COCEM estime que cela ne facilite pas aux citoyens la vérification de leur nom sur la liste.

Cependant, dans seulement trois (3) centres observés notamment la mairie centrale de Sikasso, la commune urbaine de Sébougou dans la région de Ségou et Koumaïra dans la région de Tombouctou, la nouvelle liste est affichée conformément aux instructions du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation.

Les commissions administratives ont apporté l'assistance nécessaire aux citoyens voulant formuler des réclamations. Les observateurs ont noté la remise d'un récépissé aux citoyens après les réclamations dans six (6) des centres observés. Par ailleurs, dans certains centres, les citoyens sont invités à émarger après réclamation sans recevoir de récépissé ce qui va à l'encontre des procédures.

#### **5. De la sensibilisation et mobilisation des électeurs**

Dans quasiment toutes les localités observées, les observateurs ont noté des activités de campagne de sensibilisation pour la révision annuelle des listes électorales à travers les radios locales, les crieurs publics, les spots publicitaires et sur les chaînes de télévision.

#### **Conclusion**

La COCEM relève que la phase des réclamations de la révision annuelle des listes électorales a débuté comme prévu dans la quasi-totalité des centres observés avec un cas de retard sur la date d'ouverture notamment la commune urbaine d'Essouk dû à la délocalisation des travaux dans la ville de Kidal. La coalition constate une fois de plus que la disponibilité de la totalité des documents n'est pas effective dans tous les lieux de révision des listes électorales observés.

En plus de la faible affluence dans les centres de révision des listes électorales, la COCEM note une fois de plus la faible représentativité des femmes parmi les membres des

commissions administratives. Elle note également une faible présence des représentants des partis politiques dans les centres de révision des listes électorales, conséquence d'une faible mobilisation des partis politiques qui ne semblent pas en faire une priorité.

La COCEM note la faible participation des citoyens à cette étape cruciale du processus électoral et en appelle une fois de plus à la mobilisation de toute la population pour cet acte citoyen primordial pour les échéances électorales à venir au Mali.

### **Recommandations**

La COCEM recommande les mesures ci-après :

#### **A l'Etat**

- 1- Mettre à la disposition des commissions administratives toute la documentation nécessaire pour la bonne tenue de la révision annuelle des listes électorales.
- 2- Veiller une fois de plus à la présence de tous les agents de la commission administrative dans les différentes localités.
- 3- Promouvoir la représentation des femmes aux postes nominatifs de la révision annuelle des listes électorales.
- 4- Veiller au respect de l'affichage des listes électorales afin de permettre aux populations de vérifier facilement leurs informations.

#### **Aux partis politiques**

- 5- Encourager davantage la présence des représentants des partis politiques dans les différents centres de révision annuelle des listes électorales. La COCEM appelle les partis politiques à en faire une priorité afin de contribuer à rehausser le taux de participation aux élections.

#### **Aux organisations de la société civile et à l'Etat**

- 6- Intensifier les campagnes de sensibilisation auprès de la population afin de les exhorter à participer à cette étape prépondérante du processus électoral.



Présidente de la COCEM

Madame SYLLA Fatoumata S. DICKO 0022376233420

Chargé de communication et de la plateforme technologique

Salia K. TRAORE 0022376343025